



L'information ci-jointe constitue une information réglementée au sens de l'arrêté royal du 14 novembre 2007 relatif aux obligations des émetteurs financiers admis à la négociation sur un marché réglementé.

Malines, 16 octobre 2015 – Telenet Group Holding SA ("Telenet" ou la "Société") (Euronext Bruxelles: TNET), dont le siège social se situe Liersesteenweg 4, à 2800 Malines (Belgique), et enregistrée sous le numéro d'entreprise 0477.702.333, publie l'information suivante conformément à l'article 11, § 1 de la loi belge du 14 décembre 2005 portant suppression des titres au porteur.

Conformément à la législation en vigueur, et en particulier à l'article 11, § 1 de la loi belge du 14 décembre 2005 telle que modifiée pour la dernière fois par la loi du 21 décembre 2013, Telenet est tenue de procéder à la vente des actions au porteur dont les titulaires ne se sont pas fait connaître au jour de la vente. Telenet demande aux titulaires de ces actions de se faire connaître et de faire valoir leurs droits préalablement à la vente de ces titres sur le marché réglementé.

Jusqu'à ce jour 2.883 actions au porteurs, avec code ISIN BE0003826436, qui représentent ensemble 0,000027% du capital total de la Société, n'ont pas encore été attribuées en tant qu'actions dématérialisées ou actions nominatives. Telenet n'a pas connaissance de droits de préemption, de restrictions ou de limitations à la cessibilité de ces actions. Les actions concernées sont des actions ordinaires auxquelles aucun droit particulier n'est attaché.

Les titulaires des actions au porteur Telenet peuvent encore demander la conversion de leurs actions jusqu'au 18 novembre 2015 au plus tard auprès d'ING Belgique, située Cours Saint-Michel 60, à 1040 Bruxelles (Belgique). Les actions au porteur non converties seront vendues par Telenet sur le marché réglementé d'Euronext Bruxelles après l'expiration d'un délai d'un mois (et endéans les trois mois) à compter de la publication de ce communiqué de presse. L'intermédiaire financier chargé de la vente est ING Belgique, dont le siège social se situe Avenue Marnix 24 à 1000 Bruxelles (Belgique), inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0403.200.393 (RPM Bruxelles).

Après déduction des coûts, le produit de la vente sera déposé auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations de Belgique auprès de laquelle les personnes qui pourront valablement démontrer leur qualité de titulaire, pourront être compensées à partir du 1 janvier 2016 pour leurs actions au porteur non déclarées. Des amendes légales seront dues sur ces sommes, lesquelles s'élèvent à 10% des sommes ou de la contrepartie des effets qui font l'objet de la demande de remise, calculées par année de retard à compter du 1 janvier 2016.

Ce communiqué est publié sur notre site internet <http://investors.telenet.be>, au Moniteur belge et sur le site internet d'Euronext Bruxelles.

Contacts

Investor Relations:	Rob Goyens	– rob.goyens@staff.telenet.be	– Tel: +32 15 333 054
	Thomas Deschepper	– thomas.deschepper@staff.telenet.be	– Tel: +32 15 366 645
Press & Media Relations:	Stefan Coenjaerts	– stefan.coenjaerts@staff.telenet.be	– Tel: +32 15 335 006
Legal:	Bart van Sprundel	– bart.van.sprundel@staff.telenet.be	– Tel: +32 15 333 495



L'article 11, § 1 de la loi du 14 décembre 2005 se lit comme suit:

"A partir du 1er janvier 2015, les titres admis à la négociation sur un marché réglementé et dont le titulaire ne s'est pas fait connaître au jour de la vente, sont vendus par l'émetteur sur un marché réglementé.

Cette vente a lieu moyennant publication préalable au Moniteur belge et sur le site internet de l'entreprise de marché exploitant l'activité du marché réglementé sur lequel les titres seront vendus d'un avis contenant le texte du présent paragraphe et invitant le titulaire à faire valoir ses droits sur les titres. La vente ne peut intervenir qu'à l'expiration d'un délai d'un mois à compter de la publication de l'avis et est initiée dans les trois mois qui suivent.

L'émetteur peut imputer sur le produit de la vente les frais qu'il a dû exposer en raison de la tenue et la gestion des titres inscrits en compte-titres à son nom par application de l'article 9 et en raison de la conversion de plein droit des titres émis par lui.

L'émetteur peut se porter acquéreur des titres mis en vente. En ce qui concerne les actions, parts bénéficiaires ou certificats s'y rapportant, il respecte les conditions prévues à l'article 620 du Code des sociétés, à l'exception de la condition visée à l'article 620, § 1er, alinéa 1er, 2°, du Code des sociétés à laquelle il peut être dérogé pour l'application du présent alinéa. Si les conditions de l'article 620 du Code des sociétés ne sont pas remplies, le rachat peut être effectué par l'émetteur exclusivement en vue de la destruction immédiate des titres rachetés. Dans ce dernier cas, l'émetteur respecte les conditions prévues à l'article 621 du Code des sociétés.

Les sommes issues de la vente, déduction faite des frais visés à l'alinéa 3, sont déposées à la Caisse des Dépôts et Consignations jusqu'à ce qu'une personne ayant pu valablement établir sa qualité de titulaire en demande la restitution. La Caisse des Dépôts et Consignations n'est responsable de la restitution de ces sommes que pour autant qu'elle les a reçues de l'émetteur en exécution de cet alinéa. Les intérêts courus sur ces sommes reviennent à la Caisse des Dépôts et Consignations dès leur dépôt auprès de celle-ci.

Le Roi peut fixer les modalités de la vente, du dépôt et des restitutions prévus au présent paragraphe."

À propos de Telenet – Telenet est un fournisseur de premier plan de services médias et de télécommunication. Telenet se focalise sur la fourniture d'internet à haut débit, de services de téléphonie fixe et mobile et de télévision par câble à des utilisateurs particuliers principalement, en Flandre et à Bruxelles. Telenet fournit également des services de communications professionnels à des entreprises en Belgique et au Luxembourg sous la marque Telenet Business. Telenet est cotée sur NYSE Euronext Bruxelles sous le code TNET et fait partie de l'indice BEL20.

Informations complémentaires – Vous pouvez trouver des informations complémentaires à propos de Telenet et de ses produits sur le site internet <http://www.telenet.be>. Des informations plus détaillées concernant les données opérationnelles et financières contenues dans ce document peuvent être téléchargées dans la partie du site internet de la Société destinée aux investisseurs. Les comptes annuels consolidés pour 2014 et le rapport intermédiaire non-audité pour la période de six mois terminée au 30 juin 2015 sont disponibles dans la partie du site internet de la Société destinée aux investisseurs (<http://investors.telenet.be>).

Ce document a été publié le 16 octobre 2015 à 18:00 heures MET.